

Annexe 7 : Déclaration de tir de nuit avec source lumineuse

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n°/2021)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de RETTEL Adresse : 8 rue st Nicolas	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ
	Code Postale : 57480 Ville : RETTEL	<u>Ou</u> - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex

Je soussigné (nom-prénom) **Mr GUERDER Jean - Noël**

Titulaire du droit de chasse sur la commune de **RETTEL**

Lot n° **UNIQUE** communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant **14 rue de l'école 57970 BUDLING**

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

Sur l'ensemble du territoire

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du **19.01.2025** au **20.01.2025**

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : **BUDLING** Le **19.01.25**

Signature (obligatoire) :

